

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 3 (1930)

**Heft:** 6-7

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les loyers demandés sont fixés comme suit:

1 pièce 1/2	Fr. 375.—
2 pièces	» 480.—
2 » 1/2	» 560.—
3 »	» 640.—
3 » 1/2	» 720.—
4 »	» 800.—
4 » 1/2	» 880.—
5 »	» 950.—

Ces appartements sont réservés à des personnes dont le revenu ne dépasse pas 2.000 à 4.200 fr. par an, selon qu'il s'agit de personnes isolées, de ménages sans enfants ou avec plusieurs enfants.

L'Etat paie annuellement aux sociétés, pour un appartement de:

Nombre de pièces	Surf. minimale	Allocat. maximale
1 1/2	22 m <sup>2</sup>	Fr. 120.—
2	30	140.—
2 1/2	36	160.—
3	42	180.—
3 1/2	48	200.—
4	54	220.—
4 1/2	60	240.—
5	66	260.—

La subvention annuelle totale prévue par la loi étant de 150.000.— fr., on constate qu'il reste disponible une somme d'environ fr. 50.000.—. Celle-ci est destinée à diminuer encore, dans certains cas, le loyer de locataires particulièrement peu fortunés, cette exonération peut atteindre le 30 % du taux indiqué plus haut.

Cette loi a donc encouragé la construction de divers groupes de constructions dont la valeur des bâtiments sans le terrain, peut être estimée à 4 millions et demi. Cet effort permettra de placer l'année prochaine les nombreux locataires qui seront délogés des taudis du quartier du Seujet, dont la démolition est envisagée. D'autre part, le service d'hygiène pourra exercer ailleurs de façon plus sévère, son contrôle sur des bâtiments trop vétustes pour offrir un abri convenable aux locataires.

#### Union suisse pour l'amélioration du logement.

**Section de Bâle:** Extrait du rapport 1929.

##### Généralités:

L'assemblée générale des deux sociétés: « Fédération des Coopératives d'habitation » et « Société d'utilité publique pour le logement », a décidé, en date du

27 février et du 13 mars, de fusionner. La Société commune fut ensuite créée le 30 avril, sous le nom de « Société pour le logement et Fédération des Coopératives d'habitation de Bâle » (Verein für Wohnungswesen und Bund der Wohngenossenschaften Basel).

L'idée de réunir les forces de ceux qui travaillent dans ce domaine a donc été réalisée entièrement à Bâle.

##### Membres:

Année 1929

	DÉBUT	FIN
a) personnes isolées et firmes	42	39
b) administrations publiques et privées	2	3
c) Sociétés coopératives	14	15

##### Contrôle fiduciaire.

Le Comité a désigné comme organe de contrôle des Sociétés coopératives d'habitation le réviseur de la Société coopérative de consommation des deux Bâle.

##### Union Suisse.

MM. Dr. Leupold et F. Nussbaumer sont délégués au Comité central.

##### Activité publique.

En liaison avec la Société des ingénieurs et architectes suisses et le Werkbund, une conférence publique de M. le secrétaire Kampffmeyer fut organisée le 31 janvier 1930. Le Comité a pris l'initiative de présenter dans l'Exposition d'habitation de 1930 une cité-jardin. Ce travail important ne manquera pas d'exercer une propagande effective en faveur du logement salubre.

##### Divers.

Des normes pour les statuts et les baux des sociétés coopératives d'habitation ont été étudiées.

##### Constructions.

89 maisons familiales ont été terminées cette année par les sociétés coopératives « Lange Erlen » et « Ruttibrünnchen ».

Pour faciliter la construction des maisons de l'Exposition, qui se font par l'intermédiaire de la coopérative « Eglise », nous avons eu deux prêts de 10.000 fr. par des sociétés soeurs et 44.000 fr. prélevés sur le fonds de roulement fédéral.

##### Assurances.

La question de l'assurance collective de responsabilité civile et dommages par l'eau a été étudiée par le secrétariat.

plan de zone est particulièrement remarquable et dépasse tout ce que nos villes suisses ont entrepris dans ce domaine.

Le directeur des travaux publics, M. Ernest May, expose les résultats acquis et le programme envisagé pour l'avenir. Des 26 cités-jardins terminées, les deux premières sont reproduites dans ce fascicule, et les 24 autres font l'objet de la publication suivante.

**Habitation et construction.** Organe de l'Association internationale de l'Habitation. Francfort-s/Main, Hansa Allee, 27.

Sommaire du numéro mai-juin: Congrès international de l'Habitation, à Berlin, 1931. — Cités-jardins américaines (Sunnyside Gardens et Radburn), par Bing. L'organisation « Dewog » en Allemagne, par Linnecke. — Les « Building Societies » en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne, par Block. — A propos des Caisses d'épargne de constructions en Allemagne, par Otto. — Communiqués et nouvelles. — Bibliographie.

## Bibliographie

*The American City.* revue mensuelle d'urbanisme. Prix d'abonnement 4 dollars. le N° 50 et. 443 Fourth Ave. New-York. La meilleure revue américaine pour qui veut suivre les questions d'urbanisme et d'édilité aux Etats-Unis.

Revue: DNF Edition « Das neue Frankfurt », Francfort-s.-M.-Süd 10. Le double fascicule Mark 3.—. Abonnement Mark 12.—.

La revue DNF (*Das neue Frankfurt*) paraît depuis cette année comme revue internationale en trois langues. Elle publie dans son double fascicule 2/3 (février et mars) les résultats de toute l'activité de la ville de Francfort dans le domaine du logement. Le programme déjà réalisé peut être comparé à celui de la ville de Vienne, mais présente en outre les avantages d'être basé sur les données les plus modernes de l'urbanisme. Le